

Table des matières

Message du président, Robert Halliday	1
Le Conseil pour 2022-2023.....	3
Nouveaux ATCs.....	3
Les bourses d'études de la Fondation de l'AATC Inc.	4
Nouveau livre de l'AATC.....	4
GeoEd.....	5
Vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique	5
Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2022.....	6
Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2023.....	8
Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2024.....	8
Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2025.....	8
Le Prix national de géomatique David Thompson.....	8
Système international de certification des hydrographes de l'AATC.....	9
Relève du directeur général.....	11
Plaintes et discipline.....	11
Programme d'examen de la pratique	11

Message du président, Robert Halliday

Permettez-moi de commencer par vous remercier de m'avoir confié l'honneur de diriger notre Association au cours de la prochaine année. Je m'engage à faire de mon mieux pour assumer les responsabilités associées à ce poste. Puisqu'il n'y a pas eu de réunions en personne depuis Halifax en 2019 et que beaucoup d'entre vous ne me connaissent pas du tout, j'ai pensé que je devrais vous parler un peu de moi. J'ai 66 ans et je viens d'une famille ouvrière. Contrairement à mon prédécesseur Philippe, mon père n'était pas arpenteur-géomètre, bien que je me souvienne qu'il parlait à voix basse et avec une admiration presque révérende des arpenteurs en admirant leur précision et leur minutie sur un nouveau lotissement en cours d'aménagement de l'autre côté du lac où le chalet de ma grand-mère était situé – en particulier les piquets pointus bien alignés. À ce jour, je chéris toujours une hache à tête de bœuf de haute qualité qui a été finement affûtée dans ce but.

Je suis né et j'ai grandi dans la région de Mississauga en Ontario. J'avais donc deux établissements d'enseignement postsecondaire à proximité qui s'offraient à moi. Étant donné que le programme de Ryerson semblait avoir une saveur plus pratique, j'ai opté pour celui-là. Cependant, au cours de ma première année là-bas, j'ai appris que même si le programme de Ryerson répondait à certaines des exigences académiques de l'AOLS, il ne les remplissait pas toutes. Plutôt que de faire face à une lutte après l'obtention de mon diplôme de Ryerson, j'ai déménagé mes pénates à l'Université de Toronto après ma première année et j'ai obtenu mon diplôme en 1979. Au cours de l'été précédent mon arrivée à Ryerson et pendant tous les étés à Erindale, j'ai travaillé comme aide-géomètre, puis instrumentiste et enfin comme chef d'équipe pour Starr and Tarasick, une petite entreprise d'arpentage et d'ingénierie située à Mississauga.

Après l'obtention de mon diplôme, j'ai effectué un stage chez Dane Wandabense, OLS à Espanola. M. Wandabense était un arpenteur-géomètre Ojibway âgé de quatre-vingts ans. Il vivait à Little Current sur l'île Manitoulin, c'est donc là que ma femme et moi avons également déménagé. Lorsque M. Wandabense a décidé de prendre sa retraite en 1980, j'ai transféré mes stages à M. Donald (Dan) Ogilvie, OLS et ATC avec les arpenteurs Lane et Lane à Sudbury. J'ai terminé mes stages en 1984, puis j'ai pris un nouveau poste chez T.E. Rody Ltd à Cochrane, Ontario. J'ai passé sept très bonnes années avec Talson Rody, OLS, et en 1988, j'ai rempli les conditions pour recevoir mon brevet d'Arpenteur des terres du Canada. Mon brevet est fièrement affiché au mur de mon bureau, avec la signature de Robert Semper un peu estompée maintenant, mais toujours bien visible.

Par la suite, j'ai eu l'opportunité de retourner à Manitoulin pour travailler avec William Keatley, OLS. Comme j'avais encore tant de bons souvenirs de Manitoulin, j'ai sauté sur l'occasion et j'ai accepté le poste avec lui.

En 2004, j'ai créé Halliday Surveying à Espanola, que j'ai dirigé pendant dix ans.

En 2013, j'ai vendu mon entreprise à Tulloch Geomatics, pour qui je travaille toujours. C'était vraiment un premier pas vers une retraite éventuelle : je continue à gérer une à deux équipes au quotidien, mais maintenant les responsabilités commerciales en tant que propriétaire ont disparu. Espanola n'est pas un très grand centre et attirer ici un jeune ambitieux qui aurait aussi les ressources pour me racheter ne semblait pas très probable, alors quand Mark Tulloch m'a proposé, j'ai accepté. Les gens me demandent souvent quand je vais prendre ma retraite et ma réponse est à peu près la même : je m'amuse encore, alors pourquoi arrêter maintenant ? La devise de mon ancien site Web disait « arpenter l'île Manitoulin, la région de la Côte-Nord et au-delà. Où veux-tu nous emmener ? » Et c'est ce qui continue de me motiver - il y a encore beaucoup d'endroits en Ontario, sans parler du nord du Canada, où je ne suis jamais allé, mais que j'espère voir un jour.

J'ai trois enfants adultes et huit petits-enfants, et j'adore faire du ski de fond, du vélo, du kayak, faire du camping, tirer à la carabine et chasser. Je fais également partie d'une équipe de trois personnes qui dirigent notre petite église communautaire appelée Massey Bible Chapel. Assez parlé de moi : quelles sont mes priorités pour l'année à venir ? Deux sont en tête de liste :

- À présent, vous avez déjà vu notre situation financière. Ce n'est pas ce que chacun d'entre nous souhaiterait, et des décisions difficiles seront nécessaires pour nous ramener à l'équilibre budgétaire. J'espère qu'en mai prochain, nous aurons de bien meilleures nouvelles à vous annoncer. Pour aider à atteindre cet objectif, un groupe de travail composé de Max Putnam, Chris de Haan et moi-même a déjà été mis sur pied pour tenter de mener cette conversation et de faire la distinction entre les dépenses essentielles et les dépenses discrétionnaires. Notre mandat nous donne une période de 90 jours pour comprendre les revenus et les dépenses de l'Association et pour présenter des recommandations au Conseil sur la meilleure façon de gérer le déficit pluriannuel. Un deuxième aspect de notre tâche est d'examiner notre fonds de réserve, la raison d'être de son existence et de comparer notre approche avec ce que font d'autres associations d'arpenteurs-géomètres à travers le Canada.
- Une autre tâche importante sera de trouver un remplaçant à Jean-Claude qui prendra sa retraite après la réunion de l'année prochaine, ou peut-être avant. Au cours des trois années que j'ai déjà passées au Conseil, nous avons élaboré un plan de transition sur la façon dont nous allons naviguer dans ce processus de sélection et mettre la nouvelle personne au courant de la situation. Depuis l'AGA, un groupe de travail sur le recrutement composé de Philippe Breau, Max Putnam, Jean-Claude et moi a été formé et nous avons déjà tenu deux réunions conformément au plan de transition. Je suis sûr

qu'il y aura des obstacles en cours de route, mais je suis également convaincu que nous réussirons à la fin, avec une personne de qualité pour aider à faire avancer l'AATC.

Sincèrement,
Robert (Bob) Halliday, OLS, ATC

Le Conseil pour 2022-2023



Bob Halliday
Président



Philippe J. Breau
Président sortant



Max Putnam
Vice-président



Reid Egger
Conseiller troisième
année



Chris de Haan
Conseiller deuxième
année



Calvin Bourassa
Conseiller première
année



Gordon MacInnis
Conseiller
non membre



Leona Irons
Conseiller
non membre



Jean Gagnon
Arpenteur général

C'est avec une grande tristesse que nous informons la communauté de l'AATC du décès de Calvin Bourassa, ATC # 1798 le 21 juillet 2022.

Calvin était très impliqué dans l'AATC. Il a été président du comité des normes de pratique de l'AATC pendant de nombreuses années et a joué un rôle déterminant dans l'élaboration des pages Web sur les meilleures pratiques par le comité. Récemment, Calvin a été élu par ses pairs au conseil de l'AATC et a reçu le prix d'excellence Tim Koepke lors de la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres à Ottawa en mai 2022. Il nous manquera beaucoup.



Nouveaux ATCs

Félicitations aux personnes suivantes qui ont reçu un brevet d'ATC depuis notre numéro d'août 2021 de Communiqué :

- | | | | |
|--------------|------|------------|------------------|
| • Cody Baley | 2041 | 2021-08-18 | Ottawa, Ontario |
| • Omar Abdi | 2043 | 2021-11-22 | Toronto, Ontario |

- Natalie Vibert 2044 2021-12-21 Thunder Bay, Ontario
- François Dion 2045 2022-04-12 Calgary, Alberta
- Eric Bardin 2046 2022-04-18 Whitehorse, Yukon
- Mason Gray 2047 2022-05-24 Whitehorse, Yukon
- Blake Lange 2048 2022-06-06 Iqaluit, Nunavut
- Trevor Luddington 2049 2022-07-25 Pilot Butte, Saskatchewan

Les bourses d'études de la Fondation de l'AATC Inc.

Les récipients de l'année 2022 sont :



Timothy Kehoe
Université York



Alexandre
Laplante
Université Laval



Jeffrey Johnson
Université de
Calgary



Suryapreet Brar
BCIT

Nouveau livre de l'AATC

En novembre 2018, le Conseil de l'Association des arpenteurs des terres du Canada a décidé d'aller de l'avant avec la production de son premier livre sur la profession d'ATC qui serait écrit par l'auteur acclamé, Charlie Wilkins.

À ce stade, Charlie a fini d'écrire le texte et travaille maintenant avec l'éditeur pour assembler le livre. Le problème d'approvisionnement qui touche le monde entier affecte notre projet. Le livre ne pourra pas être imprimé avant le début de l'année prochaine. Alors maintenant, l'objectif est de lancer le livre lors de la prochaine Conférence nationale des arpenteurs-géomètres de mai 2023 à Mont-Tremblant. Nos sincères excuses à tous ceux qui ont contribué financièrement et en fournissant à Charlie d'excellentes informations pour le livre.

Sur le plan financier, nous avons amassé un montant total de 157 158 \$. Nous estimons que le coût sera d'environ 206 000 \$, donc plus de financement est nécessaire. Contactez Jean-Claude Tétrault à executivedirector@acsl-aatc.ca si vous voulez faire une contribution. Les gens peuvent désormais pré-acheter le livre. Allez à : <https://www.acsl-aatc.ca/shop/>



C'est avec grand regret que nous annonçons le décès de Gerhard Charles (Carl) Friesen, CLS #1344 le 11 juillet 2022 à Vancouver.

Carl a été directeur du CCAG pour l'AATC en 2001-2005, président de l'AATC en 2003-2004 et ancien président en 2005. Carl a joué un rôle déterminant dans le démarrage du projet ACLS Book et a été un contributeur majeur à bien des égards. Il va beaucoup nous manquer.

GeoEd

Le Comité de perfectionnement professionnel continu (PPC) de l'AATC et le Comité des normes de pratique (CNP) ont été extrêmement actifs au cours de la dernière année en présentant des cours pour les membres.

1. Certifié conforme
2. Signatures numériques
3. Suivre les traces du premier arpenteur



Le comité de PPC a été actif avec le comité directeur des relations avec les Autochtones et le comité des normes de pratique lors de la Conférence nationale des arpenteurs-géomètres en mai 2022 en présentant des cours aux membres qui ont été présentés en direct en personne et enregistrés sur GoToTraining avec des questions et réponses actives, puis affichés sur GeoEd pour la visualisation.

1. Contrôles indépendants
2. Des percées vers la gestion autonome des terres grâce à l'accord-cadre
3. Passage au numérique et ce que cela signifie pour les bureaux d'hydrographie
4. À partir de la base... Un changement dans les droits de propriété et la tenure sur les terres autochtones

Vers un diplôme en ligne en arpentage/géomatique

Programme d'études du CCEAG 2022

Cette phase du projet se déroule très bien et les éléments finaux du programme ont été envoyés à toutes les associations d'arpenteurs pour leur approbation finale avant d'être envoyés au conseil d'administration du CCEAG pour décision finale.

Au 11 juillet 2022, nous avons reçu 3 approbations et attendons que d'autres associations tiennent leurs réunions pour examiner et, espérons-le, approuver les nouveaux éléments du programme.

Processus d'agrément du CCEAG

L'équipe du processus d'agrément et d'exemption a procédé à la mise à jour du manuel d'agrément ainsi que de toutes les annexes pour refléter les changements apportés au programme et les changements proposés au processus d'agrément.

Les modifications apportées au processus d'agrément consistent principalement à mettre à jour le manuel et les annexes pour les aligner sur le nouveau programme.

Un changement majeur concerne le moment et la durée de l'agrément. Comme une grande partie de la documentation que les institutions doivent rassembler est similaire à ce qui est requis pour leur agrément en ingénierie - le CCEAG tente de faire correspondre ses propres agréments à l'année de ceux de l'ingénierie, soit avant, soit après.

La durée d'agrément correspondra également à celle de l'ingénierie qui est de 6 ans. Le CCEAG accordera un agrément de six ans aux institutions qui satisfont à toutes les exigences. Un agrément de trois ans sera accordé lorsqu'une institution est presque au niveau requis, mais doit corriger certains domaines. Un agrément d'un an sera accordé lorsqu'un établissement satisfait à la plupart des exigences, mais présente un écart important quelque part. Les agréments de trois et d'un an feront l'objet d'un suivi avant leur expiration pour la conformité aux améliorations identifiées dans leur agrément initial de trois ou d'un an.

Des rapports annuels seront fournis par chaque établissement agréé décrivant tout changement dans les instructeurs, les éléments du programme ou les résultats d'apprentissage ou les compétences, les composants du programme et les attributs des diplômés. Les établissements ont également la possibilité, par le biais de leurs rapports annuels, de faire des suggestions au CCEAG sur tout changement qu'ils pensent être/serait avantageux pour toute partie du programme, du manuel et des annexes, ou d'autres domaines.

Une réunion en face à face est prévue à la fin du mois d'août pour discuter des détails de la mise en œuvre, de la manière dont le processus sera lié aux collègues, des dates de passage d'un système à l'autre, etc.

Financé par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada

Canada

Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2022

La Conférence nationale des arpenteurs-géomètres a eu lieu à l'hôtel Brookstreet à Ottawa (Kanata) du 10 au 13 mai 2022. Il s'agissait du premier événement en personne depuis la pandémie du Covid-19. L'AATC a décidé d'organiser un événement hybride pour mieux rejoindre nos membres. La conférence a attiré environ 80 personnes sur place et 75 en ligne.



La CNAG a débuté par une prière d'ouverture par l'Aînée Claudette Commanda et coanimée par le directeur général de l'AATC Jean-Claude Tétreault, le président de l'AATC Philippe J. Breau et le président de GPC Jordan Litke.

Alors que l'organisation d'un événement hybride était une grande courbe d'apprentissage et faisait face à de nombreuses difficultés logistiques, le Conseil de l'AATC accepte de continuer avec la plate-forme d'événement hybride dans les années à venir.

Le comité de la conférence nationale ainsi que le comité directeur des relations avec les Autochtones et le comité des normes de pratique ont organisé des séminaires en direct et enregistrés. Les sujets des sessions étaient ;

- Améliorations au niveau de la gestion autonome des terres à travers l'accord-cadre. Présenté par: **Sénateur Daniel Christmas**, Conseiller principal Membertou
- Quel est l'intérêt d'un contrôle indépendant ? Une discussion franche et honnête sur le rôle de la fiabilité et de la redondance en arpentage. Présenté par: **Dr. Robert Radovanovic**, ing., P.Surv., CAMA, ENV Sp., PhD Professeur agrégé adjoint, **Julia Meldrum Smith**, ATC, OLS. Gestionnaire de l'examen des pratiques, Association des Arpenteurs des Terres du Canada, **Mike Fretwell**, ALS ATC ing. Vice-président-Opérations de Calgary, Challenger Geomatics LTD
- Hydrographie: Un sens où nous allons. le modérateur **Denis Hains**, "Partisan de l'hydrospatiale"-PDG de H2i
 - Contribution de RNCan à une meilleure compréhension des risques d'inondation au Canada: **Éric Loubier**, B. Sc, MPA, Directeur général, Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre
 - Loi sur l'arpentage des terres du Canada – La zone extracôtière: **Jean Gagnon**, ing., a.-g.N.-B., a.t.C. arpenteur général
 - Panel de discussion sur l'arpentage des zones inondables, côtières, littorales et hauturières: **Dr. Geneviève Béchard, Éric Loubier et Jean Gagnon**
 - Le programme international de certification des hydrographes administré par l'AATC: **Jean-Claude Tétreault**, a.t.C., a.-g. (ret.), MBA, directeur exécutif de l'AATC
 - Comment le Service hydrographique canadien soutient la détermination des limites maritimes: **James Wilcox** – Service hydrographique canadien - MPO
 - Les arrangements en matière d'approvisionnement pour les levés bathymétriques fédéraux: **Andrew Leyzack**, a.t.C., Service hydrographique canadien - MPO
 - Tendances récentes des levés hydrographiques: **Dr. David Dodd**, a.t.C. IIC Technologies
- Sujets Autochtones: À partir de la base... Un changement dans les droits de propriété et la tenure sur les terres autochtones
 - Gestion foncière : reconnaître et comprendre les différences, **Tania Bigstone**, ATC, PEILS (non pratiquant), DAG, RNCan
 - SETI/SETPN/SETPNA – Enquête EN DIRECT pour éclairer l'examen et l'évaluation de l'utilisation des registres par CLS, **Benoit Fortier**, ATC, RNCan
 - Arpentage des terres communautaires de la Première Nation de Fort McKay : un projet « hérité » de gestion des terres des Premières Nations, **Carie Santo**, analyste de la gouvernance foncière et de la planification, FMFN, **Rob Cream**, ATC, Challenger Geomatics Ltd.



- Gestion des terres en évolution - Ce que les arpenteurs doivent savoir : **Steve Minnie**, ATC, BCLS, arpenteur général adjoint (Ouest), DAG (en ligne)

Toutes les sessions ont été enregistrées et publiées sur GeoEd pour être visionnées.

Il y avait 2 conférenciers principaux : Dre Geneviève Béchard, Directrice générale, Service hydrographique du Canada - Le passage au numérique et ce que cela signifie pour les Services hydrographiques et Charlie Wilkins : une lecture du prochain livre de l'AATC « Notre histoire est celle d'un pays ».

Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2023

Un rappel que la CNAG 2023 aura lieu à Mont-Tremblant, Québec, du 9 au 12 mai 2023. Le même lieu que nous allions utiliser pour CNAG 2020, qui a été annulé à cause de COVID-19.

Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2024

L'AATC a donc retenu le complexe hôtelier Rodd Brudenell River pour la CNAG 2024, le site de notre première CNAG. L'événement aura lieu du 22 au 24 mai 2024.

Conférence nationale des arpenteurs-géomètres 2025

Étant donné que les résultats d'un sondage auprès des membres ont montré que de nombreux membres ont exprimé leur intérêt à organiser une conférence au Nunavut et que des locaux et des installations supplémentaires sont maintenant disponibles, le comité de la conférence nationale envisage actuellement d'accueillir la CNAG 2025 à Iqaluit.

Le Prix national de géomatique David Thompson

Nommés en l'honneur de David Thompson, un explorateur et arpenteur qui a cartographié presque à lui seul le vaste intérieur inconnu du Canada il y a 200 ans, ces prix représentent le summum du travail. Le prochain prix sera remis aux gagnants lors de la prochaine Conférence nationale des arpenteurs-géomètres.

Toute personne peut soumettre la candidature d'un arpenteur-géomètre dont ils jugent le travail exceptionnel.

Il existe deux catégories dans lesquelles vous pouvez soumettre une candidature:

1. Un projet d'arpentage cadastral présentant des difficultés considérables
2. Projet d'arpentage non cadastral présentant des difficultés considérables

Pourquoi des prix nationaux ?

1. Promouvoir l'excellence en géomatique
2. Promouvoir des applications cadastrales et non cadastrales uniques
3. Sensibiliser le public à la géomatique

Date limite de soumission : **1er mars 2023.**



Cette année, nous avons reçu des soumissions de : Curtis Blackwood, Challenger Geomatics Ltd., Robyn Ash, Department des ressources naturelles renouvelables de la Nouvelle-Écosse, Sandy Cooke, Underhill Geomatics, Joe Iles, Challenger Geomatics Ltd., Trevor Burton of McElhanney Ltd.

Gagnants 2022

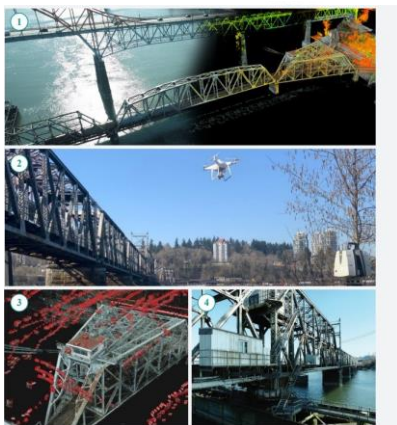
Projet d'arpentage cadastral présentant des difficultés considérables : Joe Iles, Challenger Geomatics Ltd. Notes d'arpentage sur les limites naturelles de la réserve Hay River Dene No. 1, pour la Première Nation Kát'odeeche, Territoires du Nord-Ouest.



Bob Halliday et Curtis Blackwood
(acceptant le prix au nom de Joe Iles)



Projet d'arpentage non cadastral présentant des difficultés considérables: Trevor Burton de McElhanney Ltd. Levé haute définition d'un pont ferroviaire centenaire.



- David Thompson National
Geomatics Awards
- HIGH-DEFINITION SURVEY OF A CENTURY-OLD RAIL BRIDGE**
- 1 A crosswalk between an overview of the bridge and the combined scan from the UAV.
 - 2 A UAV next to the laser scanner during the survey of the bridge.
 - 3 All photos and scans being aligned together resulting in a point cloud.
 - 4 A close-up of the bridge taken from the UAV shows details of the steel structure.



Bob Halliday et Jim Christie
(acceptant le prix au nom de Trevor Burton)

Système international de certification des hydrographes de l'AATC

L'AATC en est à sa 7e année de fonctionnement de son programme de certification pour les hydrographes et les arpenteurs en zone extracôtière, qui a été officiellement reconnu pour la première fois par le Conseil international OHI/FIG/ICA des normes et des compétences pour les hydrographes et les cartographes marins (IBSC) en avril 2016.

La reconnaissance IBSC a expiré en avril dernier donc, l'an dernier, un groupe de travail spécial a rédigé une proposition de renouvellement de notre reconnaissance. C'était un défi de taille, car les normes ont changé. Nous devons maintenant suivre les nouvelles normes S-5A et S-5B de l'Organisation hydrographique internationale (OHI). La proposition a été soumise en décembre dernier et a été retenue. L'IBSC a renouvelé notre reconnaissance pour 6 années supplémentaires le 25 avril.

Notez que nous avons changé le nom du programme. Nous avons remarqué que dans notre promotion du programme, de nombreux candidats potentiels avaient perçu qu'il n'était disponible qu'aux citoyens canadiens, ce qui est faux. Nous avons estimé que le remplacement du mot « Canadien » par « International » aiderait à attirer plus de candidats.

Nous avons actuellement 7 hydrographes certifiés. Parmi ceux-ci, deux se sont qualifiés pour la nouvelle catégorie d'Hydrographe exécutif certifié (HEC) qui s'adresse aux hydrographes expérimentés, mais qui ne sont plus dans les opérations hydrographiques étant à un niveau exécutif dans leur organisation.

Intéressé ? Allez à la section Formulaire du site Web à : <https://www.acls-aatc.ca/forms-non-members/> et lisez le manuel du candidat ACLS IHCS.

Liste à jour des professionnels certifiés en levés hydrographiques :

Hariharan Aiyer	Niveau 1		Émirats Arabes Unis
Sylvain Babineau	Niveau 1		Canada
Ryan Buchoon	Niveau 1		Canada
David Dodd	Niveau 1	CAT A	Canada
Brian Farrelly	Niveau 1	CAT A	Canada
Jacob Hamilton	Niveau 1		Australie
Derrick Peyton	HEC	CAT A	Canada
Barry Wagner	HEC		Canada

Modernisation de la législation sur les arpenteurs des terres du Canada

Les travaux sur les modifications proposées à la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada et au Règlement ont été amorcés en 2012. Les principaux sujets abordés dans les modifications proposées étaient les suivants :

- (a) les processus de plainte et de discipline de l'Association ;
- (b) la conformité fédérale à la mobilité de la main-d'œuvre (l'Association est tenue d'accepter comme membres les individus possédant un brevet provincial); et
- (c) les pratiques adoptées par le Comité d'examen pour aligner ses pratiques sur celles des autres associations d'arpenteurs-géomètres au Canada.

Le comité des Règlements administratifs et de la législation a terminé de travailler sur les modifications à la Loi en 2020. Après presque 2 ans, il a finalement trouvé un moyen d'avancer dans le processus du gouvernement fédéral. Les instructions pour modifier la Loi ont été incluses dans le projet de loi S-6 qui est un projet de loi omnibus ; notre contenu constitue environ 60 % du texte du projet de loi.

Le projet de loi est passé par 3 lectures au Sénat et a été approuvé sans modifications de notre part. L'arpenteur général, Jean Gagnon et le directeur général de l'AATC ont été appelés à témoigner. La prochaine étape est donc la Chambre des communes avec un processus similaire. À ce stade, le projet de loi

passé en première lecture sans modifications. Lorsque la Chambre se réunira à nouveau cet automne, le projet de loi sera confié à un comité de la Chambre pour étude. Nous espérons recevoir la sanction royale avant la fin de l'année.

Le travail du comité des Règlements administratifs et de la législation n'est pas pour autant terminé. Les modifications à la Loi auront une incidence sur certains articles du Règlement et nous profitons de l'occasion pour déplacer les articles qui sont de nature administrative du Règlement vers les Règlements administratifs. Le travail sur les modifications du Règlement sera assez simple parce que nous déplacerons de nombreuses sections, mais le travail sur les nouveaux règlements administratifs sera considérable. Trois personnes se sont jointes au comité pour aider à la charge de travail, mais, éventuellement, nous devons embaucher un expert pour examiner et améliorer le travail effectué par le comité.

Nous devons avoir les modifications réglementaires et les nouveaux règlements administratifs prêts pour le moment où nous recevrons la sanction royale, ce qui n'est pas loin.

Relève du directeur général

Jean-Claude Tétreault a annoncé qu'il quittera les postes de directeur général de l'AATC et du CCEAG au printemps prochain après près de 24 ans de service. Le conseil de l'AATC a commencé à travailler à la relève. Un groupe de travail a été mis en place et travaille actuellement à la mise à jour de la description de poste et de la liste des qualifications. L'offre d'emploi devrait être rendue publique à la fin de cette année.



Plaintes et discipline

En 2021, une des plaintes déposées auprès de l'AATC a été envoyée au comité de discipline et est en cours de traitement par le comité de discipline.

En 2022, l'AATC a reçu 2 plaintes dont une n'a pas été considérée, car elle est tombée en dehors des limites des exigences en matière de plaintes.

Une plainte a été transmise à la discipline et est à l'ordre du jour du comité de discipline.

Programme d'examen de la pratique

Archivage des dossiers - Ce qu'il faut conserver

La pandémie a encouragé davantage de travail à effectuer à distance, ce qui a entraîné le stockage numérique d'une grande partie des informations et des données des arpenteurs-géomètres. Un résultat malheureux peut être la perte de données, ce qui est une excuse qu'entend souvent le service d'examen de la pratique. La tenue de bons dossiers et la capacité de répondre rapidement aux questions et de fournir des preuves de votre travail sont indispensables dans notre profession.

De plus en plus d'entreprises passent au numérique et dépendent moins des systèmes papier, car de plus en plus de personnel travaille à distance. Des salles entières consacrées aux classeurs de dossiers et de notes de terrain sont remplacées par des bases de données et des projets entiers stockés dans le nuage.

Bien que cela soit excellent pour nos forêts et l'accès à distance, il existe un risque de catastrophe en ce qui concerne la récupération future des données et des dossiers. Le service d'examen de la pratique a déjà entendu plusieurs histoires d'informations perdues, mal classées, non numérisées ou supprimées.

Bien que notre travail n'ait pas un élément « de vie ou de mort » de la profession médicale, nous comprenons tous la nécessité d'avoir des antécédents médicaux bien documentés. Vous auriez certainement moins confiance en votre médecin ou soignant s'il ne tenait pas des dossiers précis et s'appuyait sur sa seule mémoire pour justifier ses décisions futures. En tant qu'arpenteurs-géomètres, sommes-nous moins professionnels ?

Le comité des normes de pratique travaillera sur un document sur les meilleures pratiques concernant l'archivage des données et des fichiers. Voici quelques considérations.

Obligations professionnelles

Les décisions de ce qu'il faut garder et pour quelles raisons doivent être basées sur nos exigences professionnelles et éthiques. Selon la Section 3.1 des Normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada :

(4) Les enregistrements de terrain sont les données brutes recueillies sur le terrain. Bien que les notes de terrain soient classées dans les AATC, ces données brutes doivent également être retenues et conservées par l'arpenteur, qui peut être tenu de soumettre des notes d'arpentage ou des copies de celles-ci à une date ultérieure.

Selon le paragraphe 2(7) du Règlement sur les arpenteurs des terres du Canada (DORS/99-142) :

Les membres doivent maintenir leur compétence, leur intégrité et le respect de leur profession dans leurs relations avec leurs collègues, clients, employeurs ou employés et le public et doivent notamment :

(g) tenir des registres adéquats de leur travail afin que sa qualité puisse être jugée par leurs pairs.

Le manuel de pratique de l'AATC fournissait également des lignes directrices pour le stockage et l'archivage des fichiers et des dossiers.

1.34 Registres du bureau :

Chaque arpenteur des terres du Canada doit maintenir un système ordonné de tenue de dossiers qui permettra un accès ou une récupération rapide de tous les renseignements d'arpentage au dossier. Une attention particulière doit être portée au stockage sûr des enregistrements archivés.

1.35 Archivage de fichiers

Lors de l'archivage de fichiers numériques, il faut tenir compte du matériel et des logiciels nécessaires à leur récupération. Les fichiers numériques archivés peuvent devoir être reformatés pour être compatibles avec les nouveaux systèmes de bureau.

9.4.5 Pour toutes les saisies de données, les « enregistrements de terrain » doivent inclure : (abrégé ici par souci de concision)

- le type et l'identification de l'équipement d'arpentage utilisé...
- le cadre de coordonnées utilisé...
- chaque observation ou mesure quantitative (angle horizontal, angle vertical et distance ou GPS/Lidar)...

- indication suffisante de la méthode de saisie des données pour que l'examineur puisse identifier la méthodologie et les mesures redondantes, y compris les mesures indépendantes aux nouveaux points établis...

Racontez l'histoire

Bien que le plan doit clairement démontrer nos conclusions et nos opinions, un plan ne raconte pas toute l'histoire du projet lui-même. Par exemple, qui était le client, quel était le mandat convenu, qui a travaillé sur le projet, quelles données et observations ont conduit aux décisions de délimitation ? Dans de nombreux cas, un projet n'aboutit pas du tout à la création d'un plan.

Quelques suggestions de choses à garder :

- Communication avec le client, y compris les coordonnées, les mandats, les autorisations, les modifications de la portée des travaux, les rapports finaux.
- Notes, observations et enregistrements du terrain, y compris ce qui a été fait, qui a fait le travail, à quelles dates et avec quel équipement.
- Mesures, données et observations réelles avant calculs et manipulations. C'est probablement l'élément le plus contesté, mais le plus important de votre dossier archivé. Si une erreur a été commise ou qu'une décision doit être justifiée, ce sont ces données brutes, non traitées, qui fourniront la preuve de ce qui a été mesuré.
- Feuilles de calculs, et notes de prise de décision.
- Dossiers de titres.
- Copies des livrables finaux, avec un enregistrement de qui les a reçus et quand.

Système organisationnel « frappé par un bus »

Si nous avions tous des mémoires parfaites et vivions et travaillions éternellement, il n'y aurait pas besoin d'une bonne organisation des fichiers archivés. Il y a de fortes chances que si un fichier fait l'objet d'un examen ou d'une question, ce ne sont peut-être pas les créateurs originaux qui sont disponibles pour rassembler les informations. D'où la mentalité de « frappé par un bus » : les meilleurs systèmes sont mis en place de telle sorte que si un membre de l'équipe d'un projet devient indisponible, n'importe qui d'autre peut intervenir et voir facilement ce qui a été fait.

Quelques suggestions pour l'organisation des fichiers :

- Organiser la configuration initiale plutôt que de la laisser pour l'étape de classement
- Conventions de nommage claires et cohérentes
- Formation et adhésion du personnel
- Prise en compte de l'utilisateur final
 - Les informations sont-elles compréhensibles/lisibles pour des personnes extérieures à votre entreprise ?
 - Assurez-vous que les informations ne dépendent pas d'un logiciel ou d'une technologie spécifique pour les récupérer ou les réviser à l'avenir.
 - Les données ne devraient pas avoir besoin d'être « rétroconçues » pour que quiconque comprenne ce qui a été fait.

Nous savons que les dossiers doivent être conservés pour accès futur, pour un examen professionnel, pour la protection en cas de responsabilité ou de litige, et bien sûr pour faciliter les arpentages futurs. Le maintien

de bons dossiers et la capacité de répondre rapidement aux questions et de fournir la preuve de votre travail sont la marque de tout professionnel. Un rien de moins suggère un manque d'organisation, de mauvaises habitudes de travail et une qualité douteuse. Une configuration initiale appropriée, des conventions d'enregistrement simples et claires et un œil sur les futurs utilisateurs vous assureront que vous êtes bien protégé et que vos dossiers perdureront.

Vérité et transparence égalent réputation et confiance

Le service d'examen de la pratique a identifié 2 problèmes sur les plans qui pourraient semer la confusion chez les clients. Ces questions sont trompeuses, au mieux, ou frauduleuses, au pire. Cet article fait suite au webinaire Certifié Correct disponible sur GeoEd. Si vous n'avez pas visionné ce webinaire, nous vous encourageons à le faire.

Nous travaillons fort pour être précis, éthiques et efficaces. Nous nous efforçons de respecter nos obligations légales et nos codes de conduite éthiques, tout en travaillant dans un environnement concurrentiel. Nous essayons tous de faire de notre mieux pour nos clients et ils se fient aux informations figurant sur nos plans.

Le service d'examen de la pratique de l'AATC a noté un manque d'attention à deux détails importants de nos plans :

- Rapport précis des dates d'exécution de l'arpentage
- Recherche et étiquetage des preuves d'arpentage existantes

Une constatation fréquente est l'inexactitude des dates d'exécution des arpentages. Il est courant que les projets d'arpentage des terres du Canada soient menés sur une période de plusieurs années. Le service d'examen de la pratique a constaté que plus la durée d'un projet est longue, plus il y aura de chances qu'il y ait des écarts entre les dates consignées dans les dossiers de terrain et ce qui est saisi sur le plan final.

Comment savez-vous quelles dates afficher sur votre plan ? Toutes les informations figurant sur votre plan doivent avoir leur date de saisie des données reflétée dans la date d'exécution de l'arpentage. Si vous avez trouvé des preuves d'arpentage il y a un an et que vous vous y fiez et que vous les affichez sur votre plan, la date d'exécution de votre arpentage doit inclure la date d'il y a un an.

Cela nous amène au deuxième problème. Bien que moins fréquemment trouvée dans les examens, la découverte la plus flagrante concerne les barres étiquetées comme trouvées sur les plans sans aucune preuve correspondante enregistrée dans les registres de terrain. Le service d'examen de la pratique a noté que plusieurs plans comportaient des bornes enregistrées comme « trouvées » qui n'ont en fait été vérifiées que lors d'autres projets, parfois datant d'il y a plusieurs années.

L'article 41 du chapitre 2.2.4 des Normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada stipule que nous devons :... montrer toutes évidences recherchées ou placées, en indiquant ce qui a été trouvé, restauré ou placé.

Si vous n'avez pas confirmé la borne depuis plusieurs années, elle ne doit pas apparaître sur votre plan comme preuve utilisée pour étayer vos bornes placées. Lorsque votre client regarde votre plan qui montre les bornes en place, il devrait pouvoir s'attendre à ce que ces bornes soient réellement là. Montrer un monument en place alors que vous ne pouvez pas, avec certitude, confirmer son existence est au mieux trompeur, et au pire frauduleux.

La Direction de l'arpenteur général de Ressources naturelles Canada aborde cette question spécifique dans l'avis 2021-05, indiquant que son interprétation de l'article 41 est que « les notes de terrain doivent être basées sur les travaux actuels et non sur les travaux antérieurs enregistrés dans les AATC à moins que des instructions d'arpentage permettant la compilation de ceux-ci aient été publiées et le plan montre clairement que les preuves trouvées proviennent d'autres sources. La ou les dates de l'arpentage doivent refléter la période pendant laquelle tous les travaux sur le terrain de votre projet ont été exécutés ».

En tant que géomètres professionnels, notre gagne-pain dépend de notre réputation. Tout ce qui porte atteinte à l'intégrité de notre opinion érode la confiance du public dans notre profession.